

ECOWAS COMMISSION ❖ COMISSÃO DA CEDEAO ❖ COMMISSION DE LA CEDEAO
REPUBLIQUE DU BENIN 2016 – SECOND TOUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE



I- INTRODUCTION

1. Le scrutin du 6 Mars 2016, organisé dans le cadre de l'élection présidentielle en République du Bénin, n'avait pas clairement désigné un vainqueur, puisqu'aucun des candidats n'avait obtenu la majorité absolue de plus de 50% des suffrages. D'après les résultats publiés par la Cour constitutionnelle, M. Lionel Zinsou et M. Patrice Talon avaient obtenu, respectivement, 27,11 % et 23,52 % du total des suffrages valablement exprimés. En conséquence, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) avait décidé de la tenue d'un second tour, le 20 mars 2016.

2. Conformément aux dispositions du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001), Son Excellence Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a alors décidé de déployer une Mission d'observation électorale (MOE) pour le second tour de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016.

3. La Mission a été conduite par Son Excellence Kabiné Komara, ancien Premier Ministre de la République de Guinée, et elle comprenait 70 observateurs à court terme. Le principal objectif de la MOE était de soutenir le peuple béninois dans la poursuite de sa longue tradition démocratique en assurant la tenue correcte, pacifique et réussie du second tour de l'élection présidentielle, à l'image du premier tour.

4. La mission était composée d'un membre du Conseil des Sages de la CEDEAO, d'Ambassadeurs des Etats Membres accrédités auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja, de Membres du Parlement de la CEDEAO et de la Cour de justice de la Communauté. La Mission comprenait également des experts des Ministères des affaires étrangères et des organismes en charge de la gestion des élections des États membres, ainsi que des représentants de la société civile et des médias. Elle a bénéficié de l'appui d'une équipe technique de la Commission de la CEDEAO.

II- TENUE DE CONSULTATIONS

5. En compagnie du Chef de Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Chef de la Mission d'observation de la CEDEAO a rencontré le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), le Secrétaire

Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ainsi que des responsables de la Plate-forme de la société civile. Les deux chefs de mission ont également, ensemble, rencontré chacun des deux candidats en lice, M. Lionel Zinsou et M. Patrice Talon. Par ailleurs, ils ont eu des entretiens avec les Chefs des autres missions d'observation électorale présentes, notamment l'Union africaine (UA), l'Union Economique et Monétaire Ouest - Africaine (UEMOA) et l'Union européenne (UE), pour échanger avec eux sur des questions dont la bonne prise en charge leur semblait susceptible de contribuer au bon déroulement du scrutin.

6. Ces consultations ont permis de relever, entre autres, (i) des allégations de tentatives d'achat de conscience en direction des électeurs; (ii) la nécessité de sécuriser l'acheminement des résultats et de donner rapidement des tendances ; et (iii) l'importance de reconduire les décisions du premier tour sur l'utilisation de toutes les cartes autorisées, en vue de faciliter l'exercice du droit de vote.

7. En outre, le Chef de la Mission d'observation de la CEDEAO a pris part à différentes initiatives et réunions avec d'autres chefs de mission, en vue d'encourager toutes les parties prenantes à créer les conditions propices à la tenue pacifique du scrutin.

8. A la suite des larges consultations qu'elle a eues et des différentes réunions qu'elle a tenues avant le scrutin, la Mission a relevé :

- l'engagement de tous les acteurs politiques de se conformer aux dispositions de la Constitution et du cadre juridique qui régit le processus électoral et de tout faire pour préserver la paix sociale et la cohésion nationale;
- la reconduction, par la CENA, de l'autorisation d'utiliser les cartes d'électeur et les cartes nationales d'identité, donnée lors du premier tour.

III- DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

9. La campagne électorale pour le second tour a débuté le mardi 15 Mars 2016 et s'est déroulée de manière pacifique. Les candidats ont eu accès aux médias et ont pu faire campagne dans tout le pays. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire du pays, les deux candidats ont eu un débat télédiffusé en direct, au cours duquel ils ont pu directement s'adresser aux électeurs pour les informer du contenu de leurs manifestes et programmes. Malgré l'importance des enjeux du second tour, la Mission n'a pas noté de discours de haine de la part des candidats ou de leurs partisans.

IV- OBSERVATION DU PROCESSUS DE VOTE

10. Les équipes de la CEDEAO ont été déployées sur l'ensemble des 12 départements du Bénin. Après évaluation préliminaire minutieuse des informations fournies par les observateurs déployés et après une séance de débriefing avec ces derniers de retour du terrain, la Mission a noté ce qui suit :

- (i) En général, le vote a commencé à 7h00 et pris fin à 16heures. Mais dans les bureaux de vote où des électeurs étaient encore dans les rangs à l'heure normale de fermeture, lesdits électeurs ont été autorisés comme le prévoit la loi électorale ;
- (ii) Les agents électoraux ont fait preuve d'un grand professionnalisme ;
- (iii) La Cour Constitutionnelle était représentée dans les bureaux de vote ;
- (iv) Il y avait de l'ordre, de la discipline et un climat pacifique tout au long du processus de vote ;
- (v) Une liste supplémentaire était disponible dans les bureaux de vote isolés ;
- (vi) Le faible taux de participation des électeurs noté à l'ouverture des postes de vote, s'est amélioré progressivement ;
- (vii) La priorité a été donnée aux personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, personnes handicapées) dans la plupart des bureaux de vote visités où une assistance a été apportée auxdites personnes en cas de besoin ;
- (viii) Des membres d'organisations locales d'observation des élections (WANEP ; MAEP ; la Plate-forme de la société civile, l'Organisation nationale de lutte contre la corruption) et certains observateurs internationaux, en particulier ceux de l'OIF et de GERDDES Afrique ont suivi les opérations de vote ;
- (ix) Les décisions prises par le CENA sur l'utilisation des cartes d'électeurs de 2015 et des cartes nationales d'identité pour les nouveaux majeurs ont été appliquées ;
- (x) Il y a eu niveau élevé de participation des femmes et des jeunes ;
- (xi) Le dépouillement des votes s'est déroulé conformément aux lois électorales ;
- (xii) Les forces de sécurité effectuaient des patrouilles au lieu d'assurer une présence permanente dans les bureaux de vote ;
- (xiii) Aucun incident majeur n'a été rapporté à la Mission.

V. LE PROCESSUS ELECTORAL

11. Au regard de ce qui précède, ainsi que de l'observation et de l'évaluation du processus électoral, depuis son lancement jusqu'au dépouillement dans les différents postes de vote, la Mission d'observation de la CEDEAO pour le second tour de l'élection présidentielle en République du Bénin tenu le 20 mars 2016, est arrivée aux conclusions provisoires suivantes.

12. Le second tour de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 constitue une étape importante dans la consolidation de la démocratie en République du Bénin. L'acceptation du débat contradictoire et l'atmosphère cordiale qui ont marqué la campagne électorale et le climat paisible qui a prévalu le jour du scrutin attestent du sens de responsabilités des acteurs politiques en général et des deux candidats en particulier ; ils témoignent également de la maturité du peuple béninois, comme de la commune détermination de tous les citoyens béninois de préserver et d'amplifier les avancées démocratiques de leur pays.

13. Compte tenu de l'environnement dépourvu d'intimidation ou de disputes ayant prévalu avant et pendant le scrutin, la Mission d'observation de la CEDEAO est d'avis que, à ce stade, le processus électoral du second tour de l'élection présidentielle s'est globalement déroulé de façon libre et juste, dans des conditions transparentes et conformes aux normes internationales.

14. La Mission de la CEDEAO salue les efforts déployés par les autorités gouvernementales béninoises, les responsables des organes de gestion des élections, les organisations de la société civile béninoises et toutes les parties prenantes pour assurer le bon déroulement des opérations électorales dans un climat pacifique. Elle salue également la patience et le sens civique dont les électeurs ont fait montre le jour du scrutin.

VI. RECOMMANDATIONS

15. La Mission fera des recommandations aux autorités béninoises compétentes, en ce qui concerne divers défis, insuffisances et autres lacunes qu'elle a relevés au cours des deux tours de l'élection présidentielle. Ces recommandations viseront à contribuer à l'amélioration de l'organisation et de la planification de futures élections en République du Bénin.

16. En attendant, la Mission encourage les électeurs à maintenir leur comportement exemplaire jusqu'à l'annonce officielle des résultats provisoires et au delà, dans la fidélité aux valeurs de tolérance et de paix auxquelles le peuple béninois est profondément attaché.

17. A ce propos, la Mission se réjouit qu'avant même l'annonce des résultats officiels, M. Lionel ZINSOU, le Candidat de l'Alliance Républicaine a félicité M. Patrice TALON. Cet acte combien louable honore le Peuple béninois et à travers lui l'ensemble de la communauté ouest africaine.

VII. CONCLUSION

18. La Mission d'observation électorale de la CEDEAO exprime sa gratitude aux délégations des autres missions d'observation, notamment celles de l'Union africaine, de l'UEMOA et de l'OIF pour leur collaboration tout au long de l'ensemble du processus.

19. Enfin, avec le soutien du Bureau Zonal IV de la CEDEAO, la Mission d'observation de la CEDEAO continuera de suivre la situation postélectorale jusqu'à la proclamation définitive des résultats et la prestation de serment du Président élu. La Mission exprime sa sincère gratitude aux autorités compétentes de la République du Bénin pour les mesures qu'elles ont prises pour faciliter le déploiement des observateurs pour le scrutin du 20 Mars 2016.

Fait à Cotonou, le 21 Mars 2016

S.E.M. KABINE KOMARA

Le Chef de la Mission d'Observation